



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an DEUX MILLE VINGT SIX,

Le 9 avril,

Le Conseil municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Sophie KERNEN.

N° 2026-05

Date de la convocation municipale : 4 avril 2026

(art. L2121-11 du CGCT)

OBJET :

Désignation des délégués locaux auprès du CNAS – Comité National d'Actions Sociales (Collèges Elus & Agents).

Présents :

Mmes Laetitia BAUDOT – Magali BERGUES – Emilie FRUTOSO-BERTERO – Yana GONDOVA – Sophie KERNEN – Manon MEYER – Caroline ROLLIN
MM. Marc BELLUAU – Daniel BOCCA – Dominique BONELLI – Sylvain GONDROY – Ugo MUCCIO – Roger OUIILLASTRE – Stéphane ROLLIN.

Absente excusée :

Mme Aurore PIETTE qui donne pouvoir à Mme Laetitia BAUDOT.

Secrétaire de Séance désigné par l'assemblée : M. Marc BELLUAU

Madame la Maire informe l'Assemblée que la commune adhère depuis quelques années au CNAS (Comité National d'Actions Sociales) et que suite aux élections municipales de 2026, il convient de désigner deux délégués (un élu et un agent) pour représenter la commune au sein des instances du CNAS.

En conséquence, suite au renouvellement du conseil municipal, sont désignés à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour le collège des Elus :

- M. Stéphane ROLLIN, Conseiller Municipal

Pour le collège des Agents :

- Mme Sabrina HUET, déléguée titulaire, adjointe administrative
- Mme Corinne JOUET, déléguée suppléante, adjointe administrative.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de Séance

Marc BELLUAU

La Maire d'AURONS,

Sophie KERNEN

- La maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300082-20260409-2026_05-DE